

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE
DE BOBO - DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL
TEL : 97 33 72

CENTRE DE RECHERCHE
ET DE FORMATION AGRICOLE
GAMPELA – LEO – BOBO

**Rapport de la première réunion du
Comité de Gestion des Stations (CGS)
tenue à Gampéla,
les 21 et 22 novembre 2003**

&

**Proposition de textes sur les stations de
l'Institut du Développement Rural
(IDR)**

Rapport de la réunion du Comité de Gestion des Stations

Gampéla, les 21 et 22 novembre 2003.

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU COMITE DE GESTION DES STATIONS DE L'IDR
TENUE A GAMPELA LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2003

Cette première réunion s'est tenue dans la salle de réunion de la station de Gampéla et a connu la présence de 17 participants (cf. Planche 1 et la liste de présence en annexe). Elle a été dirigée par le Directeur de l'IDR en qualité de Président du Comité de Gestion des Stations. Etaient présents :

a) Les membres statutaires :

- Le Directeur de l'IDR, Président,
- Le Directeur Adjoint de l'IDR, 1^{er} Vice-Président,
- Le Chef des Stations, 2^{ème} Vice-Président,
- Les chefs de Département (Agronomie, Eaux & Forêts, Elevage, Vulgarisation),
- La Responsable de la Formation Continue,
- Le Gestionnaire de la Station,
- Le Chef de la Section Production Animale,

Le représentant du chef du Département de Sociologie et Economie Rurales était absent et non excusé.

b) Les personnes ressources et observateurs :

- Madame la Conseillère du Recteur de l'UPB, de la Coopération Française,
- Le Directeur des Affaires Administratives et Financières de l'UPB,
- L'Agent Comptable de l'UPB,
- Le CSAFC de l'IDR,
- le Délégué du personnel des Stations de Gampéla et Léo,
- le Vice-Recteur de l'UPB.

Le Chef du Département d'Agronomie est désigné rapporteur.

Le Président a introduit la séance par un mot de remerciement aux participants pour leur présence et a poursuivi par la lecture de l'Arrêté Ministériel N° 2003- 064 /MESSRS/ SG/ UPB/ IDR faisant l'objet de la création des stations et du rôle qui leur est assigné.

Après présentation du programme de la réunion, les participants se sont tour à tour présentés. Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Chef des Stations est intervenu avant de donner la parole aux différents responsables de section pour faire l'état des lieux sur le fonctionnement et organisation actuels des stations.

➤ **Le Responsable de la Section Production Animale, M. LANKOANDE Louka.**

M. LANKOANDE coordonne également les activités de la production végétale depuis le départ M. F. Doro. Dans son intervention, il a d'abord fait un rappel historique de la station depuis sa création en précisant ses objectifs et les étapes de son évolution.

1^{ère} étape : La Station de Gampéla a été créée en 1978/79. De la date de création à 1989, cette période a connu la mise en place des infrastructures immobilières et équipements (forages, matériels agricoles, etc) sur financement de l'USAID, de la Coopération Française et de la Coopération Néerlandaise. Tout ceci a été suivi de la mise en place des activités agronomiques, zootechniques et forestières. La superficie totale a évolué de 15 ha en 1983 à 450 ha de nos jours.

Les activités ont connu une croissance régulière d'année en année. En production animale par exemple, on est passé de 200 pondeuses au début à 3 000 pondeuses entre 1986 et 1989, de 100- 120 moutons en 83 à 500-600 moutons en 1987-89.

Dans le cadre des activités pédagogiques, les mercredi et vendredi étaient réservés aux TP.

2^{ème} étape : Les difficultés ont commencé dans les années 1990 à 1995, suite à un « brutal sevrage » de la Station qui ne recevait plus de l'aide américaine sans qu'aucune mesure ne soit prise pour la relève. L'Etat burkinabé était obligé d'apporter sa contribution à hauteur de 3 à 5 millions F CFA, ce qui était insuffisant. Une table ronde organisée en 1991 a permis de formuler des recommandations pour la nomination d'un chef de section gestion et planification, la requête de financements extérieurs et l'accroissement des productions.

3^{ème} étape qui va de 1996 à nos jours est marquée par le déplacement de l'IDR à Bobo-Dioulasso. L'éloignement de la maison-mère a contribué à rendre difficile la gestion, en

particulier le traitement des bons de commandes et d'autres questions relatives a la gestion des agents, etc.

Il a souligné le fait qu'il soit le seul permanent actuel dans la gestion de toutes les questions, partant des ressources humaines à la conduite des activités des sections de productions végétale et forestière. Le Responsable de la section production végétale, M. F. Doro bénéficie actuellement d'une mise en disponibilité.

Ensuite, M. LANKOANDE a évoqué le point sur l'organisation de la production et les contraintes liées à la production. Les activités sont ainsi organisées selon la campagne agricole qui va du mois de mai de l'année en cours au mois d'avril de l'année suivante. Il a fait un rappel sur l'organisation des sections, les attributions des responsables de section et l'élaboration des programmes d'activités.

Les contraintes au niveau de la production végétale sont :

- le problème climatique : insuffisance et irrégularité des pluies,
- la baisse de fertilité des sols due à l'utilisation anarchique des terres par les populations riveraines et l'Université de Ouagadougou (l'UO),
- Les équipements agricoles sont dans un état défectueux : plus de chisels fonctionnels, les disques des pulvérisateurs usés, des pannes sur les tracteurs, etc., ce qui entraîne un retard dans le démarrage de la campagne agricole (préparation des sols, etc.) ;
- Le problème d'eau : les forages ne sont pas tous fonctionnels, seulement un sur trois est opérationnel et il est difficile de mener des cultures de contre-saison (par exemple, 50 pieds de papayers ont séché au stade de floraison par manque d'eau),
- Une dégradation de l'environnement est constatée, provoquée par la population riveraine : coupe abusive du bois, exportation de la biomasse et du sable.

Les contraintes au niveau de la production animale sont :

- la faible productivité des pâturages due à la baisse de la pluviosité, à l'exportation de la biomasse fourragère du site, à la déforestation et au surpâturage,
- La faible immunisation du cheptel, ce qui entraîne une baisse de reproduction et de production causant de fréquentes mortalités,

- La température élevée au niveau des poulaillers. perturbant l'activité physiologique des pondeuses car les poulaillers ne sont pas conformes aux normes actuelles,
- L'acquisition tardive des poussins joue négativement sur la production des œufs. Le mois de juin est plus favorable pour l'acquisition,
- L'approvisionnement en eaux des sites d'élevage à l'aide de barriques est contraignant et les animaux ne boivent pas à leur soif. Par conséquent, ils vont s'abreuver dans le Massili pollué par les eaux usées de l'usine de tannerie avec tous les risques de parasitisme.

A propos de la station de Léo, M. Lankouandé a reconnu que la pluviométrie plus favorable et la fertilité des sols permettent une bonne production agricole. Cependant, il relève les problèmes suivants qui sont spécifiques à cette station :

- La non- délimitation de la Station,
- La mise en place tardive du budget, donc des activités,
- L'équipement agricole insuffisant,
- Le mauvais état de la route LEO-TEKOURA. Le village de TEKOURA qui abrite la station est inaccessible de juin à septembre.

Il a terminé en soulignant que malgré tous ces problèmes que connaissent les deux stations, il y a des opportunités pour la recherche, la formation et la production. Il a enfin formulé un souhait afin que tous les acteurs aient un engagement de travail pour une nouvelle dynamique et un développement harmonieux des activités de recherche, formation et de production.

➤ **le Gestionnaire des stations : M. OUEDRAOGO N. Prosper**

M. OUEDRAOGO après une brève lecture des articles portant sur les attributions du Gestionnaire, a fait le listing des problèmes de gestion des stations à l'heure actuelle. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

- L'éloignement des stations de la maison-mère, l'IDR, pose des problèmes de communication aggravés par le manque de téléphone,
- Les épuisements des stocks et retard des approvisionnements qui l'amènent souvent à prélever dans les recettes pour subvenir à certains besoins urgents (aliments et produits vétérinaires) et aux menues dépenses;

- La faible production, ce qui ne peut couvrir les dépenses dans le contexte-même de l'autofinancement à partir des recettes issues de la production, de la vente des œufs, de la vente des pondeuses reformées et des prestations de services;
- Les véhicules ne sont pas en règle (pas d'assurances, pas de cartes jaunes, etc) ;
- Le problème d'hébergement d'une partie du personnel de la station de Gampéla à l'UO.

Il a ensuite présenté l'état des dépenses et des recettes de la campagne 2002/ 2003

a) Recettes de la station de Gampéla pour l'année 2002/ 2003

Elles se présentent comme suit :

- vente des oeufs = 2.472.700 F
- vente de pondeuses reformées $264 \times 1.500 \text{ F} = 396.000 \text{ F}$
- vente de petits ruminants (22) = 196.400 F
- vente de bovins (08) = 680.000 F
- vente de porcs (01) = 15.000 F
- vente de produits de culture maraîchère (oignons) = 78.975 F
- prestation de service (location de salle + location de la batteuse) = 22 500 F
- vente de céréales (sacs de 50 kg) = $96 \times 6.000 \text{ F} = 576.000 \text{ F}$
-

TOTAL DES RECETTES = 4.410.575 F

b) Les dépenses de la station de Gampéla pour l'année 2002/

Elles se répartissent comme suit :

A) Paie de prime de vente = $20.000 \text{ F/mois} \times 12\text{mois} = 240.000 \text{ F}$

B) Achat d'aliments volailles = 3.209.150 F

I) Dotation d'aliments livrés par ALIMAT (IDR/UPB) = 3.209.150 F

1 04 - 02 - 02 = $5\ 875 \text{ kg} \times 170 \text{ F/kg} = 240.000 \text{ F}$

2 14 - 05 - 02 = $1.333,33 \text{ kg} \times 180 \text{ F/kg} = 240.000 \text{ F}$

3 20 - 07 - 02 = $5\ 500 \text{ kg} \times 1800 \text{ F/kg} = 990.000 \text{ F}$

4 25 - 10 - 02 = $5\ 160 \text{ kg} \times 190 \text{ F/kg} = 980.400 \text{ F}$

II) Achat supplémentaire d'aliments = 402 475 F

1 Achat à partir de la vente interne à Gampéla

Juillet 02 = $329,18 \text{ kg} \times 65 \text{ F/kg} = 54. 315 \text{ F}$

- 2 Achat à partir de la vente à Ouaga
 - Novembre 02 = PDAV = 180 F/kg x 1 687 kg = 303.660 F
 - 20 11- 02 = Elevage Zida = 190 F/kg x 50 kg = 9 500 F
 - 21 - 10- 02 = Elevage Sandwidi = 175 F/kg x 200 kg = 35.000 F

C) Achat d'aliments bétail = 1.064. 000 F

- 1 Achat de son à partir de la vente interne à Gampéla = 131.000 F
- 2 Achat de son à partir de la vente à Ouaga = 8 000 F
- 3 Achat de drêche par le projet CIUF (Pr BOLY) = 125.000 F
- 4 Dotation de son par C-TRA- PA (IDR/ UPB) = 800. 000 F (déc. 2002) : 4.000 F/sac x 200 sacs de 60 kg = 800.000 F

D) Achat de copeaux = 22.900 F (à partir de la vente interne à Gampéla)

E) Achat de produits vétérinaires = 197.073 F

- 1 Dotation de produits par SAGRICHEM (IDR / UPB) = 185.823 F
- 2 Achat supplémentaire = 11.250 F (à partir de la vente interne à Gampéla)

F) Achat d'emballages vides (alvéoles + sachets de 10 F) = 7. 750 F

- 1 Achat à partir de la vente interne à Gampéla = 2.750 F
- 2 Achat à partir de la vente à Ouaga = 5.000 F

G) Frais de téléphone et de courrier STMB = 5.800 F

H) Entretien et réparation = 111.360 F

- 1 à partir de la vente interne à Gampéla = 56.550 F
- 2 à partir de la vente à Ouaga = 54.810 F

I) Achat de carburant et lubrifiant = 1.544.050 F

- 1 à partir de la vente interne à Gampéla = 183.050 F
- 2 à partir de la vente à Ouaga = 49.000 F
- 3 Dotation de carburant par l'IDR/ UPB = 1.312.000 F

J) Achat de produits de nettoyage = 16.000 F (à partir de vente interne à Gampéla)

TOTAL DES DEPENSES = 240.000 F + 3.611.625 F + 1.064.000 F + 22.900 F + 197.073 F + 7.750 F + 5.800 F + 111.360 F + 1.544.050 F + 16.000 F = 6.820.558 FCFA

NB : Versement de recettes à l'UPB :

- 1 23- 06- 02 = 1.695.515 F
- 2 18- 01- 03 = 727. 050 F

c) Recettes de la station de Léo pour l'année 2002/ 2003

3 Vente d'ignames : $1462,25 \text{ kg} \times 150 \text{ FCFA/kg} = 219.340 \text{ F}$

4 Vente de maïs : $64 \text{ sacs} \times 6.000 \text{ FCFA/sac} = 384.000 \text{ F}$

TOTAL VENTES = 603.340 F

SOURCE : Fiches comptables élaborées par le Gestionnaire de la Station de Gampéla

➤ **le CSAFC de l'IDR, M. WANDAOGO Albert**

Il a évoqué les problèmes qui entravent la gestion des stations. Selon lui, le réel problème est l'acquisition des aliments des animaux. Les commandes sont faites à ALIMAT par l'IDR par des bons de commande. Il y a le problème de communication qui ne permet pas de traiter à temps les commandes. Après livraison, il y a des difficultés dans le traitement des factures entre les services comptables et les fournisseurs.

La majorité des véhicules ne sont pas en règle vis- à- vis de la douane, notamment pour les cartes jaunes. Il faut rechercher les documents fournis par les projets- donateurs pour pouvoir établir ces cartes.

A ce sujet, le Vice-Recteur est intervenu pour préciser que les documents du mini-bus de l'IDR affecté à la station de Gampéla doivent être disponibles auprès de l'Ambassade américaine.

➤ **Le DAAF de l'UPB, M. KABORE Kirsi Armand**

Il a souligné que l'IDR a connu des phases de transition qui ne permettent guère d'avoir des repères par rapport aux traces des documents de ces véhicules. Il demande que la lumière soit faite sur cette situation.

➤ **Le Vice-recteur, Pr. OUEDRAOGO Anicet Georges**

En réponse à l'intervention de M. le DAAF, il a précisé qu'il y a une ébauche de solutions qui est amorcée depuis l'année passée et la question reste à réactiver. Il a ajouté que le Rectorat reste disponible pour les recommandations qui seront faites à l'issue de cette réunion.

➤ **Le Chef des Stations, Dr SOMDA Irénée**

Il a porté à la connaissance des participants l'utilisation du site par des partenaires à la recherche que sont :

- Les enseignants - chercheurs de l'UO (Pr. SANKARA Philippe et Pr. ZONGO Didier)
- Les structures de recherche (IRD et INERA avec le Pr. ZANGRE Roger, etc.)

M. LANKOANDE a souhaité que des compromis soient trouvés à propos de ces partenaires. Il dit que le Pr. SANKARA et le Pr. ZONGO utilisent le forage pour irriguer leurs parcelles. La réparation de la panne de la pompe du forage nécessite des frais de 2 millions de F CFA conformément au devis établi par Sahel Energie. Il leur avait été demandé le paiement de la moitié des frais, c'est-à-dire un million de F CFA. Cette proposition avait été acceptée et est restée sans suite.

Divers problèmes sont également constatés avec l'INERA et des accords sont faits avec BALIMA Roger pour la réparation des tracteurs. L'IRD occupe actuellement environ 1 ha d'espace clôturé.

Au regard de la situation actuelle d'occupation des espaces de la station, M. LANKOANDE a souhaité qu'il y ait une délimitation de ces espaces et que des délais d'utilisation par les partenaires soient prévus dans des protocoles d'accord.

➤ **Le DAAF** a proposé l'élaboration d'un document où apparaîtra tous les partenaires et qui sera soumis au Rectorat.

➤ **Le Pr. BELEM, Chef du Département Vulgarisation** est intervenu dans le même sens que M. LANKOANDE en ajoutant que les résultats obtenus par les utilisateurs du site doivent comporter une marque de reconnaissance de l'IDR. Il a promis, par ailleurs, mettre les infrastructures de son Département à la disposition des autres filières de l'IDR pour appuyer la formation.

➤ **Le Directeur Adjoint (DAAP), Dr SOME Antoine** a mis l'accent sur les aspects formations pédagogiques en s'inspirant des expériences du Ghana. Il a proposé que les étudiants participent à la production, ceci leur permettra de mieux comprendre les réels problèmes.

Les interventions se sont poursuivies et une liste a été ouverte.

➤ **Le Vice- Recteur**, avant de prendre congé, a pris la parole pour remercier les participants et exprimer sa totale satisfaction à ces travaux . IL a exhorté le Comité à finaliser les textes afin de les soumettre aux autorités de l'UPB car ces textes véhiculent des idées intéressantes. Il a demandé de se pencher sur le cas de la Station de Léo afin de clarifier son statut foncier et également faire des propositions pour la mise en place de la Station de Bobo-Dioulasso.

➤ **L'Agent Comptable – M. KY Marcel**

Il a d'abord remercié pour la tenue de cette réunion et pour avoir associé l'Agence Comptable et la DAAF à ces réflexions. Il a confirmé qu'il y a une insuffisance dans le traitement des commandes et le règlement des factures. Le problème de communication et le manque de coordination entre les financiers sont des faits réels, a-t-il précisé.

Il a suggéré que la méthode de commande par des lettres de commande soit instaurée. Cela facilitera les dotations en aliments pour les animaux et les autres fournitures. Il a par ailleurs, proposé la mise en place d'un réseau comptable avec notamment la nomination d'un régisseur d'avances et de recettes.

➤ **Le DAAF, M. KABORE Kirsi Armand**

Il a émis le souhait que :

- le problème du statut foncier des stations soit résolu ,
- les délais de livraison des poussins soient respectés et que la procédure soit revue,
- des propositions soient faites pour la réparation des pompes des forages et que des devis soient établis avant fin décembre.

➤ **Le Chef du Département Eaux & Forêts, Dr HIEN Mipro**

Dans son intervention, il a voulu savoir ce qui est prévu pour la Section Production Végétale, le Responsable de cette section étant en disponibilité. Ensuite, il a souhaité que la production de fourrages soit faite pour alimenter le bétail.

Pour ce qui concerne le Responsable de la Section Production Végétale, le Directeur a apporté une précision pour dire que le concerné, en fin de disponibilité, a introduit une demande de reprise de service.

Des interventions de part et d'autre ont fait savoir que des besoins existent dans toutes les unités de production et il serait mieux indiqué de procéder par les lettres de commande pour résoudre le problème des aliments des volailles, du bétail, des produits vétérinaires, etc.

Ensuite, une harmonie dans la gestion entre le magasinier, le gestionnaire et le CSAFC de l'IDR doit permettre d'éviter certaines incompréhensions. Il serait opportun d'utiliser les différentes missions entre Bobo et Ouaga pour résoudre en partie la question de communication.

➤ **Le Gestionnaire et le CSAFC** confirment qu'il y a une rupture dans la livraison des commandes avec certains prestataires comme le PDAV à cause des factures impayées. Le gestionnaire a précisé que cette situation l'oblige à puiser dans les recettes des stations pour faire des achats d'aliments et autres produits.

Avec la situation des commandes, il ne maîtrisait pas les données, a-t-il reconnu. Il recevait des instructions du Chef des Stations pour l'enlèvement des produits qui ne tenaient pas compte des quantités prévisionnelles.

➤ **M. LANKOANDE** a souhaité que la situation soit réglée et que les factures soient payées pour permettre une bonne collaboration avec le PDAV où opèrent des anciens de l'IDR. Il a ajouté qu'au niveau des forages, il y a une possibilité de mettre les châteaux d'eau en réseau. Le forage au niveau du périmètre irrigué est le meilleur (21 m de hauteur d'eau sur 40 m de profondeur) et pourrait alimenter les autres châteaux. Il a émis le souhait que l'IDR fasse un forage pour la population de Gampéla, ce qui permettra au personnel de la station de mieux gérer les autres forages du site. Il a suggéré qu'il y ait des puits à grands diamètres avec des abreuvoirs à côté pour les animaux. Il a répondu à la question sur la production de fourrage en précisant que l'année passée, il y a eu une production sur 7 ha. Cette année 3 ha de niébé fourrager et 5 ha de sorgho fourrager ont été produits.

➤ **Le Pr. BELEM** est intervenu en demandant qu'il y ait une mise en place d'activités d'intégration entre l'agriculture et l'élevage afin d'améliorer la production. Il a suggéré qu'il y ait la possibilité de faire des prélèvements d'animaux pour les travaux pratiques des étudiants.

Il a ajouté que si des versements se font à l'UPB, il faudrait par conséquent chercher à encourager les acteurs des Stations.

➤ **Le Chef des Stations** est revenu sur les problèmes de communication et de la mobilité du gestionnaire. Il a également voulu savoir pourquoi les semences utilisées depuis des années ne sont pas renouvelées.

➤ **M. LANKOANDE**, en réponse aux attentes du chef des stations, a précisé que le problème avait été posé, mais qu'aucune solution n'avait été trouvée. Des problèmes de facturation pour une livraison de 50 kg de semences fourragères par l'INERA n'ont pas permis de disposer de semences améliorées.

➤ **Le Directeur Adjoint (DAAP)**, dans son intervention a proposé l'élaboration d'un plan de gestion. Il a cherché à savoir si il existe un plan de masse de la Station de Gampéla. Il a suggéré que le partenaire financier SAFE soit approché pour les problèmes d'eau et de réfection des voies d'accès à la station et aux différents site de production.

Pour répondre aux problèmes des responsables des sections de productions végétale et forestière, il a proposé que les autorités de l'UPB soient approchées pour adresser des lettres aux Ministères en charge de l'Agriculture et des Eaux et Forêts en vue de la mise à la disposition d'agents techniques aux stations.

Il est en accord avec les précédents intervenants sur le fait que la bonne gestion de la station ne sera effective que si cette dernière est administrativement et financièrement autonome. Il est revenu non seulement sur la mobilité du Gestionnaire mais a rappelé la même requête à l'endroit du Chef des Stations.

Le matériel de production de la Station étant vieux, en grande partie non fonctionnel, ne serait-il pas nécessaire de s'ouvrir aux institutions pour des requêtes financières, c'est-à-dire des crédits, pour le renouvellement du matériel ? s'est-il interrogé pour terminer son intervention.

➤ **L'Agent Comptable** a confirmé que la DAAF n'a pas été saisie du problème de la gestion entre le Gestionnaire et le CSAFC, et que c'est ce qui a inévitablement occasionné

l'existence des factures impayées. Pour la question de requêtes de crédits, il conçoit que la Station n'a pas atteint une autonomie de gestion nécessaire pour être crédible auprès des institutions financières.

➤ **Le Chef du Département Elevage, Dr DIARRA Boureima**

Il reconnaît que c'est déjà un bon pas que les financiers aient eux-mêmes vu les points de blocage dans la gestion et que cela pourrait dégager des pistes de solutions. Il a souhaité que des propositions puissent aboutir à un objectif de production à l'échelle commerciale.

Il s'est ensuite exprimé sur l'animalerie de l'IDR à Nasso. Le bâtiment a été construit, mais sans respect du plan proposé par ses soins. Il manque du grillage aux compartiments des animaux. Le plan actuel est un plan mixte utilisable pour l'élevage différentes espèces d'animaux.

Il a aussi attiré l'attention sur l'existence d'une station expérimentale rétrocédée à l'IDR par l'ORSTOM vers l'Oudalan. Les informations complémentaires sont à chercher à l'IRD (l'ex- ORSTOM) ou auprès du Pr. Dicko.

Au cours de la mi-journée, il y a eu la cérémonie de réception provisoire des locaux réfectionnés pour le Département Vulgarisation. Cette cérémonie a connu du côté de l'UPB, la présence de Monsieur le Vice-Recteur, représentant Monsieur le Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, de Madame la Conseillère du Recteur, de messieurs le Directeur de l'IDR, le Directeur Adjoint, le Chef des Stations, le Chef du Département Vulgarisation, et de tous les autres participants au comité de gestion des stations.

Etaient également présents, le partenaire SAFE qui était représenté par M. Aralamon François, l'architecte et l'entrepreneur des travaux. Il y a eu d'abord la visite des locaux composés de trois salles de cours, d'une salle d'informatique et de documentation, de dortoirs et d'un réfectoire.

Après la visite, le Vice-Recteur a remercié le partenaire SAFE, l'architecte et l'entrepreneur pour l'ouvrage aujourd'hui disponible pour la formation et a demandé qu'il y ait toujours un appui, une assistance pour la suite des activités.

Le Chef du Département Vulgarisation a fait une remarque sur le manque de toilettes dans le bâtiment pédagogique.

Le représentant de SAFE a surtout demandé de faire un bon usage de ces locaux et de faire les entretiens à temps.

L'architecte s'est montré disponible pour 12 mois de garantie et interviendra pour des besoins de réparations. Il reste tout de même convaincu de la bonne qualité du travail fourni, a-t-il renchéri.

A 14 h, les participants se sont rendus à Ouaga pour le déjeuner. Les travaux ont repris à 15 h 30 par la lecture des textes des stations.

La question sur la création du poste de régisseur et ses attributions a longuement occupé les débats durant le reste de l'après-midi. Une crainte a été manifestée sur ce point du fait que ce poste de régisseur peut provoquer un blocage dans le système de fonctionnement entre Gestionnaire, CSAFC, AC et Chef des Stations.

Compte-tenu du temps et du volume de travail restant pour la lecture des textes, le Directeur Adjoint a fait une proposition de réaménagement du programme de la réunion. La proposition a été la suivante pour la journée du 22 Novembre :

- Début des travaux du jour par la visite de la Station de Gampéla.
- Visite de courtoisie au chef du village de Gampéla.
- Poursuite des travaux de lecture des textes.

La visite de la station de Léo a été reportée à une autre date afin de permettre dans l'immédiat la finalisation de la lecture des textes qui doivent être présentés bientôt au Conseil de Gestion de l'IDR et ensuite à l'Assemblée Générale de l'UPB.

JOURNÉE DU 22 NOVEMBRE 2003

Les travaux ont débuté à 8 h 30 par la visite de la station de Gampéla sous la conduite commentée de M. LANKOANDE . Les sites suivants ont été visités :

1) L'élevage des petits ruminants : les ovins et les caprins (Planche 2, Photos 1, 2, 3)

On y compte environ 200 têtes dans les différentes sections de suivi d'alimentation, de soins, de reproduction, etc. A ce niveau, le château d'eau est alimenté par le forage du périmètre irrigué.

2) L'élevage des bovins (Planche 2, Photos 4 et 5)

On y dénombre environ 50 têtes de différentes races. Le Responsable de la Section Production Animale a dit souvent être confronté aux problèmes de vente car il manque de critères fixes. Les acheteurs fixent subjectivement le prix de l'animal sans tenir compte de son poids. Jusque là, M. LANKOANDE dit prendre seul les décisions de vente car il n'a souvent pas l'assistance du Chef des stations.

Les magasins de stockage des fourrages (Planche 3) ont été également visités. Une quantité importante de fanes de niébé et de paille de sorgho a été produite sur la station pour l'alimentation des petits ruminants et des bovins en complément des pâtures.

3) Le périmètre irrigué (Planche 4)

Les plaques solaires (photos 1 et 3) ne sont pas fonctionnelles et contiennent des éléments détériorés. Elles ont besoin d'entretien et de réparation. Le forage (photo 2) est le meilleur de la station avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 21 m. Il alimente à la fois le château au niveau du site des petits ruminants. En cas de réparation des plaques, il pourrait alimenter en parallèle les autres châteaux.

Au niveau du périmètre irrigué, il y a un local (photo 4) destiné à la production de plants. Il y a également un dispositif pour l'aquaculture et particulièrement la pisciculture (photo 5). Avec les différentes pannes des pompes, tout le dispositif ne fonctionne pas, a conclu M. Lankoandé.

4) L'élevage des porcs (Planche 5, photos 1 et 2)

Il y a un effectif de 66 porcs. Le problème crucial est l'alimentation avec une rupture des fournitures de drèches. Les rations composées de fientes des volailles et des copeaux de bois récupérés dans les poulaillers de la Station (photo 4) et du son sont actuellement utilisées. Les fientes constituent les sources d'azote.

5) L'aviculture (Planche 5, photos 3 à 6)

La section poussinière était vide (photo 6), et la section des pondeuses renfermait environ 300 têtes (photo 3). La production des fientes est prise avec beaucoup de considération car celles-ci sont destinées à l'alimentation des porcs.

L'inadaptation des poulaillers au réchauffement climatique actuel est à l'origine de problèmes sérieux de mortalité des volailles, a constaté M. Lankoandé. Les façades latérales sont insuffisamment aérées (photo 5). L'acquisition des poussins s'effectue tardivement, alors que la période de juin est la meilleure.

Après la visite des différents sites de production, M. LANKOANDE a conduit la délégation auprès du chef coutumier du village de Gampéla pour une visite de courtoisie. Le Directeur a expliqué au Chef et à ses notables le motif de la visite. Le Chef a à son tour exprimé sa grande satisfaction et a souhaité qu'il y ait la bonne collaboration et du succès pour les différentes réalisations.

C'est dans les environs de 11 heures que les travaux en salle ont repris avec la lecture des textes. Les différentes corrections et amendements suggérés sont portés directement dans le texte. (cf. texte). Les travaux ont pris fin aux environs de 15 h et des recommandations ont été faites à l'attention des autorités de l'UPB.

Gampéla, le 21 et 22 Novembre 2003 ,

Dr OUEDRAOGO Dramane
Chef par intérim du Département
d'Agronomie
Rapporteur,

Dr KABRE T. André,
Directeur de l'IDR
Président du Comité de Gestion
des Stations,

Recommandations

Le Comité de Gestion des Stations de l'Institut du Développement

Rural réuni les 21 et 22 novembre 2003 à la Station de Gampéla recommande :

- 1) L'accroissement de la production agricole des stations par :
 - le renouvellement du matériel agricole et autres équipements de production,
 - le respect des dates de démarrage des activités culturales,
 - la dotation substantielle de crédits pouvant permettre une bonne production.
- 2) La délimitation des Stations de Gampéla et Léo,
- 3) La recherche de site pour la création d'une nouvelle station à proximité de l'Université de Bobo-Dioulasso (UPB),
- 4) La reconnaissance de la Station vers l'Oudalan qui aurait été offerte par l'ORSTOM (l'actuel IRD) à l'IDR il y a quelques années (contacter Pr. Dicko comme personne ressource pour avoir des informations),
- 5) Qu'une solution aux problèmes de manque d'eau à la station de Gampéla soit trouvée par la réparation des pompes des forages existants et la réalisation d'un forage à pompe mécanique, ensuite la réalisation d'un forage pour la population riveraine est nécessaire,
- 6) La création d'une régie de recettes et d'avances et l'utilisation désormais des lettres de commande au lieu des bons de commande et l'instauration de fiches de gestion afin d'alléger la lourdeur administrative et éviter les retards de commande et la livraison des aliments,
- 7) Le développement de la recherche d'accompagnement par la participation des étudiants à la production en station,
- 8) La mise en place d'une salle de documentation et la constitution d'une banque de données à la Station de Gampéla,
- 9) La réhabilitation des locaux ou dispositifs expérimentaux existants,
- 10) La formalisation des rapports avec les institutions de recherches et les chercheurs individuels utilisant la station par la signature de contrats et l'instauration de cahier de charges,
- 11) L'affectation de responsables de sections manquants à la station,
- 12) Que des mesures incitatives soient prises pour motiver le personnel de la station,
- 13) L'aménagement des voies d'accès aux stations,
- 14) La recherche de documents pouvant permettre l'établissement des cartes jaunes des véhicules IT affectés aux Stations,
- 15) Le lancement de cri d'alarme pour la protection de l'environnement de la station de Gampéla : les camionneurs de sable, la coupe du bois, l'exportation du fourrage, etc.

Fait à Gampéla, le 21 et 22 Novembre 2003 ,

Le Comité de Gestion des Stations

Recueil des photographies prises lors de la visite des sites de productions de la Station de Gampéla

**Visite commentée par le Responsable de la Production
Animale,
M. Lankoandé Louka.**

Photos prises par M. Somda Irénée

Planche 1



M. Aralamon François, représentant SAFE (de dos) avec le Directeur (Dr Kabré) et le Chef de Département Vulgarisation (Pr. Belem).



Le Responsable de la Production Animale (M. Lankoandé, de profil) avec l'Agent Comptable (M. Ky) et le Gestionnaire (M. Ouédraogo, de dos).



L'entrepreneur (arrière plan, en jaune), l'architecte à la droite du VR, M. Diarra (de dos) et la conseillère du Recteur (extrême droite) dans une salle de cours.



Le Directeur présentant le Chef du Département Vulgarisation



Le Directeur, le CSAFC (M. Wandaogo), le DAAF et l'architecte dans une autre salle de cours.

Quelques images de la cérémonie de réception des locaux réfectionnés pour le Département Vulgarisation

Cette cérémonie était présidée par le Vice Recteur, en présence du Directeur de l'IDR, du DAAF, du Chef du Département Vulgarisation, des membres du Comité de Gestion des Stations et des personnes ressources invitées au CGS.

Planche 2



1

Vue partielle des participants à la réunion du Comité de Gestion des Stations. De gauche à droite, le VR, le Délégué du personnel des Stations (M. Tao), le Chef du Département d'Agronomie (M. Ouédraogo), la Responsable de la Formation continue (Mme Bougouma) et le Chef du Département de Vulgarisation (Pr. Belem).



2

Vue partielle des participants à la réunion du Comité de Gestion des Stations. De gauche à droite, le Chef du Département d'Elevage (M. Diarra), le Chef du Département des Eaux et Forêts (M. Hien) et le CSAFC (M. Wandaogo).



3

Vue partielle des participants à la réunion du Comité de Gestion des Stations. De gauche à droite, le Gestionnaire (M. Ouédraogo), l'Agent Comptable (M. Ky), le DAAF (M. Kaboré) et le Responsable de la Production Animale assurant l'intérim du responsable de la Production Végétale (M. Lankoandé).

Vues partielles des participants à la réunion du Comité de Gestion des Stations.
Etaient également présents le Directeur de l'IDR (M. Kabré), le DAAP (M. Somé), le Chef des Stations (M. Somda) et Mme la Conseillère du Recteur (Pr. Martinez)

Planche 3



Le Site Elevage : vue des moutons



Le Site Elevage : vue du bâtiment abritant les petits ruminants (environ 200 têtes)



Le Site Elevage : vue de l'enclos. Dr Diarra admirant les Chèvres.



Le Site Elevage. Vue de bovins dans le parc (50 têtes).



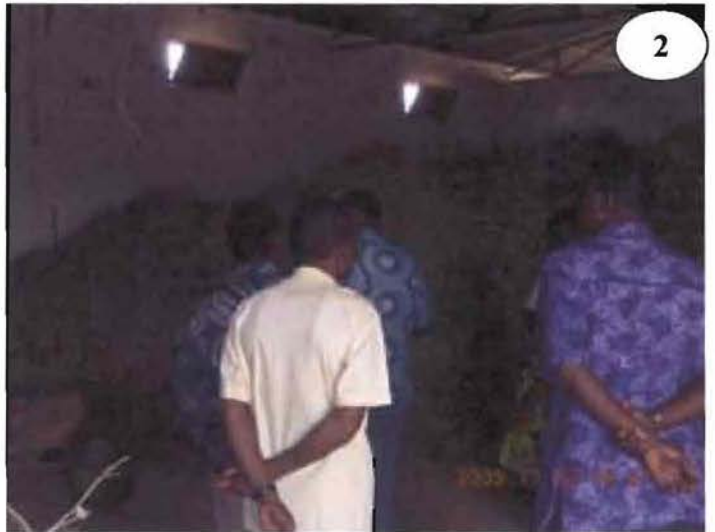
Le Site Elevage : vue des bovins dans l'aire d'alimentation M. Lankoandé expliquant les difficultés pour le maintien des races pures compte tenu du mélange.

Vue d'ensemble du Site d'élevage des ovins, caprins et bovins.

Planche 4



Le Site Elevage. Vue du magasin de stockage du niébé fourrager.



Le Site Elevage. Vue du magasin de stockage du niébé fourrager.



Le Site Elevage. Vue du hangar de stockage du sorgho fourrager.

Vue d'ensemble du Site d'élevage. Magasin et hangar pour le stockage du sorgho et du niébé fourragers.

Planche 5



Le Site du Périmètre irrigué. Vue des installations des plaques solaires



Le Site du Périmètre irrigué. Vue du forage dont la pompe est en panne depuis 2000.



Le Site du Périmètre irrigué. Vue rapprochée des installations des plaques solaires.



Le Site du Périmètre irrigué. Vue du bâtiment pour le stockage du matériel destiné à la pépinière forestière et au maraîchage



Le Site du Périmètre irrigué. Vue des bassins piscicoles construits dans le cadre des activités de recherches de Dr Kabré T. André.

**Vue d'ensemble du Site du Périmètre irrigué.
Ce site ne mérite plus son nom car depuis la panne de
la pompe du forage, il est plutôt asséché.**

**Aucune activité n'est conduite sur ce périmètre qui a
pourtant fait ses preuves par le passé pour les
productions maraîchère (Oignon), fruitière
(papayer), forestière et piscicole.**

Planche 6



1

Vue du site d'élevage porcin. Les porcs marqués de la peinture bleue sur le dos sont destinés à la vente.



2

Vue du site d'élevage porcin. Les porcelets cherchant de quoi mettre sous la dent dans le couloir.



3

Vue du site de Poules pondeuses. A un mois avant d'être reformées pour les fêtes de fin d'année (soit environ 18 mois).



4

Vue du site de Poules pondeuses. Sac contenant des copeaux de bois en mélange avec les fientes des poules destinés à l'alimentation des porcs, faute d'aliments appropriés.



5

Vue du site de Poules pondeuses. M. Lankoandé expliquant au Directeur que le bâtiment conçu dans les années 80, n'est plus adapté du fait du réchauffement climatique. Des températures très élevées pendant les périodes chaudes de l'année provoquent des mortalités importantes des pondeuses et réduisent les taux de ponte.



6

Vue du site de Poules pondeuses. Dispositif en attente de recevoir les poussins d'un jour.

**Proposition de texte portant
organisation et fonctionnement des
stations de l'Institut du développement
Rural (IDR)**

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE
DE BOBO - DIOULASSO

RECTORAT

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL

Décision N° 2004 _____ /MESSRS/SG/UPB/IDR
portant organisation et fonctionnement
des stations de l'Institut du Développement Rural (IDR).

**Le Recteur,
Président de l'Assemblée
de l'Université Polytechnique
de Bobo - Dioulasso**

Vu la Constitution,

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

décide

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : La présente décision fixe l'organisation et le fonctionnement des stations de l'Institut du Développement Rural (IDR).

Article 2 : Les stations créées au sein de l'IDR sont :

- la station de Gampéla ;
- la station de Léo ;
- la station de Bobo - Dioulasso.

D'autres stations pourraient être créées en cas de besoin.

TITRE II : MISSIONS

Article 3 : Les stations ont pour missions de :

- être un site de démonstration à caractère didactique. A ce titre, elles constituent un outil pédagogique complémentaire à la formation théorique des étudiants ;

- constituer un espace de recherches fondamentales et appliquées dans le domaine du développement rural ;
- apporter un appui à la formation, au recyclage et à l'initiation des producteurs aux techniques modernes ;
- valoriser l'expertise technique et scientifique dans le domaine du développement rural ;
- organiser des activités de production permettant d'accroître les ressources de l'Université Polytechnique de Bobo - Dioulasso (UPB) et de l'IDR.

TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE I : ORGANISATION

Article 4 : Les stations sont dirigées par un Chef des stations nommé par décision du Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'IDR.

Article 5 : Le Chef des stations est chargé de :

- l'organisation, du suivi et de l'exécution des missions assignées aux stations ;
- la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil de Gestion de l'IDR et du Comité de Gestion des Stations,
- la gestion administrative et financière des stations,
- la coordination des différentes activités pédagogiques, de recherche et de production se menant sur les stations ;
- du suivi de la gestion du patrimoine foncier, mobilier et immobilier des Stations,
- fournir au Directeur de l'IDR et au Comité de Gestion des Stations un rapport annuel permettant une évaluation. Le Directeur de l'IDR peut, en cas de besoin, demander un rapport circonstancié au Chef des stations.

Le Chef des stations est assisté dans ses tâches par les Responsables de section, les Gestionnaires de station et les régisseurs.

Article 6 : Les stations sont organisées en sections de productions. Il s'agit de :

- la section de productions animales,
- la section de productions forestières et halieutiques,
- la section de productions agricoles,
- la section technologie alimentaire et industrielle,
- la section santé des animaux et des plantes,
- la section Gestion et Marketing.

D'autres sections peuvent être créées en cas de besoin.

Article 7 : Les sections se composent d'unités de productions qui sont :

- pour la section de productions animales
 - l'unité Aliments,
 - l'unité avicole,
 - l'unité cunicole,
 - l'unité porcicole,
 - l'unité des Ruminants,
- pour la section de productions forestières et halieutiques
 - l'unité Pépinière forestière,
 - l'unité apicole,

- l'unité piscicole et aquacole (culture de la spiruline),
- l'unité Faune (parc zoologique),
- l'unité Bois et produits non ligneux,
- pour la section de productions agricoles
 - l'unité Cultures vivrières,
 - l'unité Cultures industrielles,
 - l'unité arboricole,
 - l'unité horticole,
- pour la section technologie agro-alimentaire et industrielle
 - l'unité conservation et transformation des produits animaux,
 - l'unité conservation et transformation des produits végétaux,
 - l'unité conservation et transformation des produits forestiers,
- pour la section santé des animaux et des plantes
 - l'unité vétérinaire,
 - l'unité phytosanitaire,
 - l'unité Plantes aromatiques et médicinales,
- pour la section Gestion et Marketing
 - l'unité Prestation de service,
 - l'unité Vente des produits.

D'autres unités peuvent être créées en cas de besoin dans chaque section.

Chaque section est dirigée par un Responsable de Section ayant une compétence dans le domaine.

Article 8 : Les Responsables de section sont nommés par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'IDR. Ils sont choisis parmi le personnel d'encadrement ayant au moins le niveau d'Ingénieur des Travaux. Ils ont rang de chefs de service.

Article 9 : Le Responsable de section est chargé de :

- l'élaboration, le suivi et l'exécution du programme d'activités au sein de sa section ;
- la préparation, en collaboration avec les enseignants-chercheurs et chercheurs concernés, des travaux pratiques, des activités de formation et de recherche-développement afférents à sa section ;
- la gestion du matériel de production,
- le suivi des approvisionnements et de la gestion des stocks ; il est détenteur de listes des intrants et extrants de sa section ;
- l'identification des besoins de prestation de service spécifique au domaine d'activités de sa section,
- la production de rapport semestriel d'activités ; ce rapport est technique, administratif et financier.

Le Chef des stations peut, en cas de besoin, demander un rapport circonstancié à un Responsable de section.

Article 10 : Il est accordé à chaque Responsable de section une dotation mensuelle en carburant équivalente à celle des chefs de service de l'UPB.

Article 11 : Chaque station est dotée de :

- un service administratif et financier dirigé par un Gestionnaire de station nommé par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'IDR,

- une régie dirigée par régisseur nommé par le Président de l'Université sur proposition de l'Agent Comptable de l'UPB .

Ils ont rang de chefs de service.

Article 12 : Le Gestionnaire de station est sous l'autorité du Chef des stations. Il est chargé de :

- l'entretien et de la maintenance des engins, des locaux et des équipements divers ;
- l'approvisionnement et du stockage du matériel indispensable à la mise en œuvre des activités des stations ;
- l'organisation de la vente des produits et des prestations de service des stations ;
- la production de rapport semestriel d'activités ; ce rapport est administratif et financier.

Le Chef des stations peut, en cas de besoin, demander un rapport circonstancié au Gestionnaire de station.

Article 13 : Le Régisseur exerce sous la tutelle administrative du Directeur de l'IDR et par délégation celle du Chef des stations et sous la tutelle financière et comptable de l'Agent Comptable.

Article 14 : Le Régisseur d'avance et de recette est tenu à l'obligation de deux (2) comptabilités distinctes pour la régie d'avance et pour la régie de recette servant à justifier à tout moment la situation des avances reçues, des dépenses effectuées, des fonds disponibles, des recettes encaissées et des versements effectués auprès de l'Agent Comptable.

Article 15 : Il est accordé au Gestionnaire de station et au Régisseur une dotation mensuelle en carburant équivalente à celle des chefs de services administratifs et financiers de l'UPB.

Article 16 : Pour chaque station, un Chef Magasinier est nommé par le Directeur de l'IDR sur proposition du Chef des stations.

Article 17 : Le Chef Magasinier est sous l'autorité du Gestionnaire de station. Il est chargé de :

- gérer les stocks de la station ;
- tenir correctement un livre de stocks ;
- tenir les bordereaux d'entrée et de sortie des intrants ;
- tenir les bordereaux d'entrée et de livraison des extrants ;
- fournir tous les trois (3) mois une situation des stocks au Gestionnaire de station.

Le Chef des stations peut, en cas de besoin, demander un rapport circonstancié au Chef Magasinier.

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 18 : Les organes appelés à connaître et à traiter des affaires des stations sont :

- le Conseil de Gestion de l'IDR,
- le Comité de Gestion des Stations.

Article 19 : Le Conseil de Gestion de l'IDR discute et approuve toute proposition d'intérêt général faite par le Comité de Gestion des Stations conformément aux textes en vigueur.

Article 20 : Le Comité de Gestion des Stations (CGS) est composé :

- du Directeur de l'IDR, Président ;
- du Directeur Adjoint de l'IDR, 1^{er} Vice - Président ;
- du Chef des stations, 2^{ème} Vice - Président ;
- des Chefs de Département, membres dont un est rapporteur ;
- des Responsables de section, membres ;
- des Gestionnaires de station, membres.

Le Comité de Gestion des Stations peut s'associer les services de toute personne ressource.

Le Comité de Gestion des Stations se réunit une (01) fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Article 21 : Le Comité de Gestion des Stations a pour rôle de :

- définir la politique de fonctionnement et les grandes orientations des stations et de concevoir les textes devant régir son action avec toute l'efficacité escomptée ;
- préparer l'avant-projet de budget des stations à l'attention du Conseil de Gestion de l'IDR ;
- proposer des mesures administratives et financières de gestion des stations ;
- procéder à la répartition des crédits de fonctionnement après adoption du budget de l'IDR ;
- fixer les conditions et les prix des prestations de service ;
- fixer les prix de vente des produits des stations. Ces prix sont fixés à la fin de chaque campagne de production et sont susceptibles de modification en fonction du contexte économique ;
- définir les clés de répartition des recettes des stations.

Article 22 : Les stations disposent d'une caisse de menues dépenses pour faire face aux dépenses courantes et urgentes.

Article 23 : La caisse de menues dépenses est placée sous la responsabilité du Chef de stations. Il lui incombe d'en tenir la comptabilité conformément aux textes en vigueur.

TITRE IV : CHARGES FINANCIERES DES STATIONS

CHAPITRE I : SALAIRES

Article 24 : Les salaires du personnel fonctionnaire relevant des stations sont assurés par le budget de l'Etat.

Article 25 : Les salaires du personnel technique, ouvrier, de soutien, temporaire et saisonnier, sont assurés par le budget de l'UPB.

CHAPITRE II : INFRASTRUCTURES

Article 26 : Les charges des infrastructures immobilières et mobilières sont assurées par le budget de l'UPB et le cas échéant celui de l'Etat. Toutefois, des matériels pédagogiques, didactiques, techniques et de production peuvent être acquis.

CHAPITRE III : CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Article 27 : Les activités pédagogiques, de recherche et de production réalisées au sein des stations sont financées par :

- le budget de l'Etat,
- le budget de l'UPB ou de l'IDR,
- tout autre concours (projets et conventions).

TITRE V : ACQUIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DES STATIONS

Article 28 : Les résultats des recherches financées en totalité par le budget de l'UPB ou de l'IDR restent la propriété de l'UPB ou de l'IDR. Toutefois, l'exploitation des résultats à des fins de publication scientifique ou technique peut être faite par le ou les enseignant(s)-chercheur(s).

Article 29 : Toute publication scientifique ou technique et innovations technologiques issue des résultats obtenus dans les stations doit porter une marque de reconnaissance de la contribution de l'UPB ou de l'IDR.

Article 30 : L'IDR ou l'UPB se réserve le droit d'exploiter tout ou partie des données des recherches, ou toutes autres activités, entreprises dans les stations à des fins publicitaires et/ou scientifiques. Il reste entendu qu'un accord préalable doit être obtenu auprès des chercheurs et institutions partenaires concernés.

Article 31 : Pour les expérimentations scientifiques, techniques et les innovations technologiques donnant lieu à l'acquisition d'un brevet, l'IDR ou l'UPB, de commun accord avec l'expérimentateur et/ou l'inventeur, doit aussi en être bénéficiaire.

TITRE VI : NATURE ET DESTINATION DES RESSOURCES DES STATIONS

CHAPITRE I : NATURE

Article 32 : Les ressources financières sont l'ensemble des recettes générées par les stations. Elles sont constituées des ventes des produits issus des différentes sections de production, des prestations de service, dons, legs et emprunts.

CHAPITRE II : DE LA VENTE DES PRODUITS

Article 33: Tout produit issu des activités de production des stations peut être vendu. Les produits issus des activités pédagogiques, de formation et de recherche-développement financées par l'UPB ou l'IDR sont rétrocédés au Gestionnaire de station pour vente après prélèvement des échantillons le cas échéant.

Article 34 : La vente des produits des stations est sous la responsabilité du Gestionnaire de station, en collaboration avec le Responsable de la section. A ce titre, il leur incombe de tenir :

- des bordereaux des entrées et des sorties des produits ;
- des fiches de stocks.

Article 35 : Toute vente de produits des stations se fait contre un reçu à l'acquéreur établi par le Régisseur ou le cas échéant par le Gestionnaire de station. Les recettes sont versées tous les mois auprès de l'Agence Comptable de l'UPB contre pièces justificatives.

Article 36 : Les pièces justificatives de la gestion des stocks doivent être tenues par le Gestionnaire de station, le Régisseur et le Chef Magasinier.

Article 37 : La vente des produits de la Station se fait sur la station ou tout autre lieu préalablement déterminé par le Chef des stations.

CHAPITRE III : DES PRESTATIONS DE SERVICE

Article 38 : Les prestations de service sont effectuées à des fins pédagogiques, techniques, de recherche et de production. Nul ne peut bénéficier des prestations de service dans les stations à des fins d'activités personnelles de production.

Les prestations de service ne peuvent faire l'objet de sous-traitance.

Article 39 : Les stations peuvent offrir les prestations de service suivantes :

- la location de matériels de production,
- la location de parcelles expérimentales,
- la location de bâtiments,
- les travaux du sol et autres activités de production,
- l'expertise technique et scientifique,
- toute autre prestation.

Article 40 : La prestation de service est effectuée après paiement des frais y afférents. Tout versement à la caisse ne peut être réclamé sauf si le service demandé n'est pas exécuté.

Article 41 : Les enseignants-chercheurs de l'IDR peuvent bénéficier gratuitement des prestations de service des Stations dans le cadre de leurs activités de recherche s'ils n'ont pas un financement à cet effet.

Article 42 : Les enseignants-chercheurs des autres Institut et Ecole de l'UPB, des autres universités du pays, les chercheurs des institutions nationales et internationales sont astreints aux conditions des articles 38 et 40.

Article 43 : Tout bénéficiaire des prestations de service des stations doit restituer les éléments de la prestation en bonne et due forme et dans les délais requis.

Le Président du Comité de Gestion des Stations est habilité à poursuivre tout bénéficiaire de prestations de service qui ne respecterait pas les dispositions prévues.

CHAPITRE IV : DESTINATION DES RESSOURCES

Article 44 : Les ressources des stations sont destinées à accroître les recettes de l'UPB et de l'IDR, et à désintéresser le personnel des stations.

Article 45 : Des mesures incitatives du personnel des stations peuvent porter sur :

- une dotation en produits des stations,
- une prime de production.

La valeur de la prime de production, la nature et la quantité des produits seront déterminées par une clé de répartition des ressources des stations qui fixera également la périodicité du désintéressement.

Article 46 : La clé de répartition des ressources des stations sera régie par le texte portant nature et répartition des ressources des stations.

TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

Article 47: Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente décision.

Article 48 : Le Directeur de l'IDR, le Chef des stations, l'Agent Comptable, le DAAF et le Contrôleur financier de l'UPB sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bobo-Dioulasso le 22 novembre 2003
Le Président de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

Pr. Akry COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

Proposition de texte portant répartition des recettes des stations

(Document à annexer au texte portant organisation et fonctionnement)

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE
DE BOBO - DIOULASSO

RECTORAT

INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Décision N° 2004 _____ /MESSRS/SG/UPB/IDR
portant nature et répartition des produits et recettes
des stations de l'Institut du Développement Rural (IDR).

**Le Recteur,
Président de l'Assemblée
de l'Université Polytechnique
de Bobo - Dioulasso**

Vu la Constitution,

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

DECIDE

TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : La présente décision fixe la nature et la clé de répartition des recettes de production des stations de l'IDR. Elle complète la décision n° portant organisation et fonctionnement des stations de l'Institut du Développement Rural (IDR).

Article 2 : Les recettes de production des stations sont destinées à accroître d'une part les recettes budgétaires de l'UPB et d'autre part à alimenter les fonds particuliers de l'IDR pour son fonctionnement spécifique, et enfin à stimuler le personnel des stations pour la production.

Article 3 : Les recettes budgétaires de l'UPB affectées à l'IDR pour l'investissement ou le fonctionnement des stations ne sont pas concernées par la présente décision.

TITRE 2 : NATURE DES RESSOURCES

Article 4 : Les recettes de production des stations assujetties à la présente décision sont :

- les produits générés par les activités de productions, de recherches et de formation ;
- les recettes provenant de la vente des produits issus des activités de productions, de recherches et de formation ;
- les recettes générées par les prestations de service.

Article 5 : Les produits générés par les activités de productions, de recherches et de formation sont :

- les produits animaux (aliments, petits ruminants, bovins, porcins, lapins, volailles, oeufs, etc.) ;
- les produits agricoles (céréales, oléo – protéagineux, fibre, légumes, tubercules, fruits, plants, etc.) ;
- les produits forestiers ligneux et non – ligneux (plants, bois, semences, feuilles, fruits, miel, etc.) ;
- les produits de l'élevage non conventionnel,
- les produits halieutiques,
- etc.

Article 6 : Les recettes de production proviennent de la vente des produits définis à l'article 5.

Article 7 : Les recettes des prestations de service sont :

- les frais de location de matériels de production, de parcelles expérimentales, de bâtiments, etc. ;
- les frais des travaux du sol et autres activités de production,
- les frais d'expertises scientifique et technique,
- les frais de toute autre prestation de service.

TITRE 3 : REPARTITION DES PRODUITS ET DES RECETTES DE PRODUCTION, DE RECHERCHE ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Article 8 : Les produits peuvent faire l'objet de dotations en nature au bénéfice du personnel des stations impliqué dans les activités de production.

Article 9 : Les produits des stations ayant fait l'objet de prélèvement à des fins pédagogiques ou de recherche peuvent être vendus ou connaître une destination qui sera définie par le Chef des stations.

TITRE 4 : REPARTITION DES RECETTES

Article 10 : Les recettes définies aux articles 6 et 7 sont repartis comme suit :

- 50 % pour le budget de l'UPB,
- 25 % pour le fonds particulier de l'IDR destiné à son équipement et à son fonctionnement,
- 25 % pour le fonds commun du personnel des stations.

La répartition des recettes est faite par semestre.

Article 11 : Pour motiver le personnel dans les activités de productions et de recherches, il est accordé des primes de production en pourcentage du fonds commun. La valeur de la prime est arrêtée de la façon suivante :

- 15 % au personnel technique, ouvrier et de soutien des stations, à parts égales ;
- 10 % au Chef des stations,
- 40 % aux responsables de section et au Gestionnaire, à parts égales ;
- 10 % au Chef Magasinier, gardiens et chauffeurs, à parts égales ;
- 7 % au Directeur et Directeur adjoint de l'IDR, à parts égales ;
- 5 % au Régisseur des stations,

- 8 % au Recteur, à l'Agent Comptable, au DAAF et au CF de l'UPB.

Il est réservé 5 % du fonds commun comme prime au rendement à répartir au personnel ouvrier au prorata de la contribution de chaque section de production aux recettes globales des stations.

Article 12 : Toutes les recettes perçues sont reversées en totalité sans compensation au vu d'un état de reversement qui précise la part des comptes à la caisse du Régisseur ou de l'Agent Comptable

Article 13 : La part des recettes revenant au personnel se fait par voie de déblocage semestriel à la demande du Directeur de l'IDR adressée au Recteur de l'UPB.

Article 14 : La part des recettes destinée à l'équipement et au fonctionnement de l'IDR se fait selon la procédure normale des dépenses du budget (bon de commande, lettre de commande, etc.).

TITRE 5 : DISPOSITIONS FINALES

Article 15 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 16 : Le Directeur de l'IDR, le Chef des stations, l'Agent Comptable, le DAAF et le Contrôleur financier de l'UPB sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bobo-Dioulasso le 27 novembre 2003
Le Président de l'Assemblée
de l'Université Polytechnique
de Bobo-Dioulasso

Pr. Akry COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

Proposition de texte portant création d'une régie de recettes et de dépenses

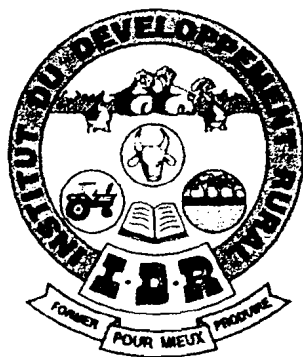
Annexes

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE
DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL

01 BP. 1091 BOBO-DIOULASSO 01
Tél. : (00226) 97-33-72 / 98-06-35
Fax : 97-33-72 / 98-25-77



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Bobo-Dioulasso, le 14 novembre 2003

N° /MESSRS/UPB/IDR/D

PROGRAMME POUR LA REUNION DU COMITE DE GESTION DES STATIONS
GAMPELA- LEO DU 20 AU 23 /11/ 2003

JEUDI 20/11/2003

14h : Départ de Bobo

VENDREDI 21/11/2003

7h : Départ de l'UO pour Gampéla

8h – 10h30 : Fonctionnement et organisation actuels des stations :
problèmes et recherche de solutions

10h30 – 11h : Pause

11h – 13h : Lecture des textes des stations

13h – 15h : Pause

15h – 18h30 : Suite des travaux sur les textes

SAMEDI 22/11/2003

8h30 : Visite de la station de Gampéla

10h : Visite au chef de Gampéla

11h –17h : poursuite des travaux sur les textes

DIMANCHE 23/11/2003

8h : Départ de Ouagadougou pour Bobo-Dioulasso

Liste de présence des participants à la 1^{ère} réunion du Comité de Gestion des Stations.

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Adresse N° Tél	Signature
1	HIEA Mipio	chef de Dpt P.I.E.H	247404	
2	DIARRA BOUREIMA	chef de pTEboap	229221	
3	BELED Adrien A. G.	Chf Dpt Vulga.	261933	
4	CHEDRAGO Dramane	chef Dpt Agro.	617651	
5	THO Pascale	Délégué Personnel		
6	Lankouandi Louka	chef section P.A	365536	
7	KABRE Kiri Amouré	DAF / U. P. B	260518	
8	KY Marcel	AC / U.P.B	230085	
9	CHEDRAGO N. Prosper	Gestionnaire / Angèle	63-20-67	
10	VIGIER. MARTINEZ Marie-Aude	Conseillère technique VPB. (Coopér)	29-22-00	
11	SONDA Irène	Chf des STATIONS	200035	
12	SOME N. Antoine	Directeur Adjoint	235427	
13	Kalro T. André	Directeur IDR	231757	
14	Wandougo Albert	CSAFIC IDR.	26-05-17	
15	BOUGOUMBA Valérie	Resp Formatrice	250589	
17	CHEDILACHE G. Amiel	V-Recteur	260510	
18				
19				
20				